

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<b>DE 2023-056</b>
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b>	
<b>SÉANCE du 28 septembre 2023</b>	

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Marc VALERO, Gwénaél LOUAISEL, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE

Pouvoir de : Gwénaél LOUAISEL à Noël STEBE, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Syndie FABRE à Laurent MARIANELLI

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

### 2.2.3 - Convention de servitudes parcelle AV 15 - ENEDIS

**Monsieur Alain LARGERON, conseiller municipal, expose :**

Afin d'alimenter en électricité la parcelle cadastrée section AV numéro 11 située rue Antoine Gros, ENEDIS doit tirer un réseau depuis la parcelle cadastrée section AV numéro 15, située devant l'Eden, rue Antoine Gros en bordure du domaine public, appartenant à la commune de ROBION, jusqu'à la construction.

Afin que les travaux puissent se réaliser nous devons établir un droit de servitude au profit d'ENEDIS pour que cette société place une canalisation dans une bande de 1 mètre de large sur une longueur d'environ 17 mètres.

Je vous demande de m'autoriser à signer avec ENEDIS la convention de servitudes pour le passage d'une canalisation électrique sur la parcelle cadastrée section AV numéro 15 située rue Antoine Gros.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (21 présents + 3 pouvoirs),

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage d'une canalisation électrique sur la parcelle cadastrée section AV numéro 15.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230929-DE\_2023\_056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 29 septembre 2023  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY